

RESPONSABILITES ET ASSURANCES CONSTRUCTION

Cette formation développe la responsabilité des constructeurs et les règles de l'assurance construction afin de défendre au mieux ses intérêts lors d'expertises amiables ou judiciaires.

Objectifs opérationnels

- Identifier les garanties dues par les entreprises de travaux et le constructeur d'une opération
- Identifier ce que peut prendre en charge une assurance professionnelle d'une entreprise de travaux

Public Concerné

- Responsables d'opérations.
- Représentants de la maîtrise d'ouvrage
- Chefs de projets et responsables travaux en charge du suivi des garanties après réception et de la maîtrise d'oeuvre
- Gestionnaires de risques et chargés d'assurances

Durée

14.00 Heures **2** Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

Responsabilités et couverture des risques par l'assurance

- La responsabilité pénale
- La responsabilité civile
- Les différents dommages
- Limites du contrat d'assurance RC professionnelle
- Survenance du sinistre

Réceptoin, garanties et assurances

- Définitions et caractéristiques de la réception des travaux
- Etapes
- Réserves
- Effets de la réception
- Garanties légales
- Parfait achèvement
- Bon fonctionnement
- Décennale
- L'assurance construction

Contenu d'un contrat d'assurance professionnelle d'une entreprise de travaux

- Conditions générales relatives à l'assurance de responsabilités
- Conditions générales relatives à l'assurance de dommages
- Conditions particulières

Cette formation est également réalisable en présentiel.

Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques et de partages d'expériences.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont téléchargeables par l'apprenant sur la plate-forme de classe virtuelle lors de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

La formation en classe virtuelle est réalisée en synchrone sur une plate-forme web et permet notamment la visualisation de tous les supports multimédias de l'intervenant, les échanges et l'interactivité au sein du groupe (webcame, micro, tchat, partages d'écran avec prise en main à distance...)

Les apprenants reçoivent par mail leur invitation à se connecter sur la plate-forme de Classe virtuelle de Ginger formation. Pour y participer, il est nécessaire qu'ils disposent d'un ordinateur muni d'une webcam et d'un micro et, connecté à internet en bonne réception.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage ainsi que de l'assistance technique et d'accompagnement nécessaire.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et avocat ou responsable juridique.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com